

Réunion du 01/07/2021

Présents : Mme LAURIERE Cabinet FONCIA, M. VINCENT, M.TIXIER, M. DESCAMPS, M.BOUILLOT

Syndic : M.SAINT-GERAND et M. KAÏS

-
- Candidature de M. LAVET en tant que membre du CS :

M. LAVET a fait savoir par courriel le 20/05/2021 sa demande de candidature soit après la convocation de l'AG qui a été adressé aux copropriétaires le 12/05/2021.

En conséquence, la demande de M.LAVET sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine AG en 2022.

- Gestion de la copropriété : M.SAINT-GERAND précise les contraintes et difficultés rencontrées durant cette année de COVID. M.SAINT-GERAND précise également la réorganisation qui a du être mise en place durant ces derniers mois suite à différents congés maternités au sein de l'agence.
M.SAINT-GERAND indique que suite a la création d'un nouveau poste de gestionnaire au sein de l'agence, une redistribution de la charge de gestion des copropriétés va être redéfini au cours du mois de septembre 2021 afin de rééquilibrer les portefeuilles de gestion de copropriété de chaque gestionnaire.
- Bat A : remplacement du hublot par un néon à LED dans le local commun au sous-sol
- Bat D : suite à la demande de MME SECHET en vue de l'installation d'une climatisation, M.KAÏS a adressé le dossier correspondant en vue de respecter les conditions d'installation définies et votées en AG et en CS.
- Bat B : réfection étanchéité de la toiture terrasse : la levée des réserves par l'entreprise OVAL ETANCHEITE interviendra en même temps que les travaux de réparation de l'étanchéité qui provoque une infiltration dans le garage de Mme LEFORT
- Droit à la prise électrique : les sociétés WAAT, ZEPLUG et ENEDIS seront consultées à ce sujet avec présentation de leur proposition sur place avec les membres du CS.
- Marquage au sol des portes de garages : la société THYSSEN KRUPP interviendra sous garantie durant l'été 2021 à ce sujet
- Marquage des marches extérieurs devant le bâtiment C : l'entreprise AUBIGNAT interviendra sous garantie dans les meilleurs délais
- Remise en état des DAD : les travaux ont été commandés à l'entreprise AMB qui interviendra durant l'été 2021.

- Protection de la partie basse du portillon rue Marivaux: l'entreprise TECHNABAT doit également intervenir à ce sujet dans les meilleurs délais
- Travaux d'étanchéité des toitures terrasses des bâtiments A, D et E : les travaux se déroulent normalement depuis la reprise des travaux par l'entreprise ETANCHEURS AUVERGNATS
- Contrat d'entretien des parties communes : l'entreprise GIRAUD NETT a fait savoir au syndic du changement de personnel à compter du 01/07/2021
- Bat F : un point est fait avec Mme LAURIERE au sujet des nuisances provoquées par certains occupants de ce bâtiment.
Mme LAURIERE précise qu'elle met et mettra tout en œuvre pour que cette situation cesse au plus vite.
- Bat B : installation grille fenêtre local poubelles : l'entreprise TERDIMAN doit intervenir à ce sujet durant l'été 2021
- Bat B : remplacement du sous compteur (MWH) : un devis a été établi par l'entreprise AMB s'élevant à la somme de 827.44€TTC. Un avis sera demandé à M.MICHON à ce sujet.
- Bat F : remplacement de la porte d'entrée secondaire : une copie du devis établi par l'entreprise DAGUILLON sera adressée à Mme LAURIERE du Cabinet FONCIA.
- Contrat collectif d'entretien des chaudières GAZ : les copropriétaires intéressés par le dépannage 7j/7j de 8h à 18h sont invités à le faire savoir au syndic afin d'en avvertir la société EHS moyennant une redevance annuelle supplémentaire de 19€HT par logement
- Renégociation des contrats d'entretiens de la copropriété : après discussion et échange de vue, les contrats d'entretiens des parties communes, des ascenseurs, portes de garages et des portails seront mis en concurrence.
- Bat E : bouton minuterie du local poubelle à régler sous garantie par l'entreprise AMB.
- Un devis sera demandé à l'entreprise GIRAUD NETT en vue du nettoyage des portes de garages et du plafond des garages dans le garage collectif d'un bâtiment A, B, C, D, et E
- Bat C : replacer un extincteur dans le couloir des caves
- Projet de modificatif du règlement de copropriété en raison de l'article interdisant la vente de lot séparé : un point est fait à ce sujet

La prochaine réunion du CS aura lieu sur place le jeudi 16/09/2021 à 17H00 sur place à la résidence dans le local commun au sous-sol du bâtiment D.

J-M KAÏS
Gestionnaire de copropriété

